

*lettre envoyée à tous les
entreprises non propriétaires du
terrain.*

HB/JS/N° 39118

13763 LES MILLES CEDEX

Les Milles, le 12 Juin 1989

Monsieur,

L'Association du Centre d'Activités Economiques et Industrielles d'Aix les Milles est l'organisme auquel adhèrent statutairement les propriétaires (personnes morales ou physiques) de la zone industrielle, de son extension et de la zone artisanale.

L'essentiel de ses activités concerne, d'une part la représentation auprès des tiers (publics et privés, partenaires économiques), d'autre part la création, la gestion et la promotion de services communs à l'ensemble de la zone.

De telles actions intéressent chacune des entreprises ayant un établissement sur le site des Milles, qu'elles soient propriétaires ou non du terrain et des locaux qu'elles occupent.

C'est pour leur permettre de participer effectivement que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 1989 a décidé de les réunir au sein de l'Association.

La promotion des activités exercées dans la zone est l'une des tâches déjà entreprises : le guide annuaire des sociétés et un journal d'information sont en préparation.

Dans le contexte régional il est important que les actions menées dans le cadre de la Route des Hautes Technologies tiennent compte des problèmes et des aspirations de nos entreprises (notamment vis à vis des projets actuels en matière de télécommunications).

A terme nous sommes fortement concernés par le développement du technopole du pays d'Aix.

Dés aujourd'hui des actions concrètes telles que journées et animations techniques ou économiques peuvent être menées sur vos suggestions.

La Crèche des Milles, dont nous assumons complètement la gestion, permet d'accueillir un certain nombre d'enfants de salariés de nos entreprises.

Les quelques thèmes qui viennent d'être cités illustrent l'intérêt évident d'une telle organisation pour chacune de nos entreprises.

Je vous demande donc de bien vouloir nous retourner le bulletin joint avec votre participation par retour de courrier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Président,

Hervé BOUVANT

